PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
GRUNEWALD.
715 RUE DU CANAL.

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureaux 636 Place Commerciale (au Nouveau Hôtel de Ville) — LE JEUDI, 22 septembre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 11 août 1898 rendu dans l'affaire de la succession de Harlow J. Phelps, No 56,819 du dossier de la Cour Civile de District, je procéderai à la vente aux enchères publiques des propriétés ci dessous décrites à savoir:

Un certain ilot de terre, dans le Septième District de cette ville compris entre les rues McCarthy, Quatrième, Laurel et Hamilton. Termes et conditions—comptant; dépôt de 20 0/0 requis pour l'enchère. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas C. Henriques, notaire.

17 août — 17 18 25 — sept 1 3 17 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

F. J. Odendahl & Fils, et F. J. Odendahl et A. M. Odendahl, individuellement, vs leurs créanciers.

No 57,002—Cour Civile de District, Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Place Commerciale—JEUDI, 22 septembre 1898, à 10:30 A. M. en la litiase de la Liverpool and London and Globe, Chambre No 708, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu, à savoir:

Un pupitre de 5 pieds en chêne, deux pupitres de 6 pieds en chêne, deux tabourets à siège en bois, deux tabourets à siège en paille, un coffre-fort (Birmingham Safe and Lock Company) serrure à combinaison, un miméographe, deux paniers en fil de fer pour papier, deux classes à lettres (squirrel tail), quatre coupe-papier, une pendule, deux tables en peuplier, trois chaises de bureau en bois, un pupitre bas, une presse à lettre et wringer, un ferblanc de huit gallons, quatre vingt douze filières à lettre, une armoire en chêne, quatre paniers à papier, un Coffre fort (marque inconnue), nattes pesées, une armoire en chêne, un pupitre double en chêne, un pupitre en chêne, de 6 pieds, deux chaises tournantes pour pupitre, une chaise de bureau en bois, un ice cooler, un éventail électrique, table en bois jaune, un Remington Typewriter; et beaucoup d'autres objets trop nombreux pour être mentionnés.

Et en vertu du même ordre, et le même jour à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631, rue Commune, en cette ville, je vendrai les propriétés mobilières suivantes, cédées par ladite insolvable

Stocks — Les certificats Nos 17, 27, 31, 32 et 33 pour chaque action dans le fonds capital de la Hammond Ice Company de Hammond, Lne., valeur au pair de $100 chacun, en faveur de A. M. Odendahl (ledit stock étant payant en plein). Certificat No 28 en faveur de ladite Hammond Ice Company, pour cinq actions du stock valeur au pair de $100 par action, en faveur de A. M. Odendahl. Certificats Nos 28 et 24, en faveur de ladite Hammond Ice Company, à F. J. Odendahl, pour chaque action au pair valant $100 par action (payable en plein).

BILLETS A RECEVOIR—Billets: Quatre billets datés le 10 avril 1898, signés par M. Eastman à l'ordre de F. J. Odendahl, pour la somme de $20 chacun, faits payables à trois, quatre, cinq et six mois après date, avec intérêts au taux de six pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement. Un billet tiré par M. Eastman à l'ordre de F. J. Odendahl & Fils, daté le 10 avril 1898, pour la somme de vente dollars, payable à sept mois après date, et portant six pour cent d'intérêt par an à partir de la date.

RÉCLAMATIONS — Réclamation contre Dumont & Co., Decatur, Ill., pour $447 20; réclamation contre C. H. Mouday New York (argent prêté), pour $40; réclamation contre B. F. Still & Co. pour $173 52; réclamation contre Duncan Mill Company, Duncan, I. T., pour $524 56; réclamation contre E. D. Mc-Williams & Son, Fort Worth, Tex., pour $1000; une réclamation contre la Hammond Ice Company, de Hammond, Lne., pour argent prêté à eux par Odendahl & Son, s'élevant à $1412 30.

Le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions de la vente—Comptant.

8 sept—8 11 15 18 à date

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Marie Hoffmann, femme de Henry S. Douglas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,028—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry S. Douglas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,178—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Faulkner, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Pascal Lestelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,405—Division B—Attendu que Lucie Castay, veuve de Pascal Lestelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pascal Lestelle, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Auge'a Fortier, veuve de Placide Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 56,263—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Philippe Schwarz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 415—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philippe Schwarz, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

13 sept—13 17 22

Succession de Mme Pauline Stéphanie de Livaudais, Veuve de Daniel Hippolyte de Saux de la Croix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 55,680 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire dativ de cette succession ne serait pas approuvé et homologué ést les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

13 sept—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

ET SITES POUR BATIR dans le TROISIÈME DISTRICT,

Sur le Chemin de Gentilly et les rues Lapeyrouse, Anbry et Dupré.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de Jacques Bordeau vs ses créanciers No 53,447—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 6 octobre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 30 mai 1898 et aussi en vertu d'un ordre homologuant la réunion des créanciers, fixant le terme de vente rendu et signé le 19 juillet 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

La moitié indivisée de l'intérêt en action de Jacques Bordeau dans les propriétés suivantes à savoir.

1° Un certain lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me District de cette ville à l'intersection du Chemin du Bayou et de Gentilly ayant une forme triangulaire et mesurant 217 pieds 4 7/8 pouces sur le Chemin de Gentilly 227 pieds sur la rue Dupré 98 pieds 1 1/2 pouce sur la ligne la séparant de la propriété de Kernion d'après le plan de Louis Surgi déposé dans le bureau de T. Seghers, notaire. La dite portion de terre étant connue comme lot No 4 dans l'ilet désigné comme No 1568 borné par le chemin de Gentilly et les rues Dupré, Onzaga et Lapeyrouse.

Les améliorations consistent en un double cottage connue comme Nos 2801 et 2803 rue Lapeyrouse et d'un cottage simple connu comme No 1612 chemin de Gentilly.

2° Une portion de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clay, Aubry, Dupré et O'Reilley, mesurant 101 pieds 4 pouces sur la rue Aubry 21 pieds sur une première ligne de profondeur sur la rue Clay, 11 pieds 6 pouces sur une ligne élargissant la dite portion de terre de tant parrallèle à la rue Aubry, et s'étendant vers la rue Clay, 169 pieds sur une seconde profondeur parallèle à la rue Clay, 113 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur dans le fond, 190 pieds sur la ligne de profondeur opposée vers la rue Dupré bornée d'un côté par la propriété de J. Bordeau, laquel e forme l'encoignure des rues Aubry et Clay, et de l'autre côté par l'autre propriété de J. Bordeau formant l'encoignure des rues Aubry et Dupré. Ladite portion de terre est composée du tout des lots 4, 5, 6 et d'une portion du lot No 3, d'après le plan de A. D'Hédécourt le 12 octobre 1847.

3° Sept lots de terre, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dupré, Clay et O'Reilly désignés comme lots Nos 7 à 13 inclusivement sur un plan par L. H. Pilié le 7 mai 1883. Lots 7, 8, 9 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face sur la rue Aubry par 100 pieds de profondeur. Lot No 10 formé l'encoignure des rues Aubry et Dupré et mesure 30 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la rue Aubry par 100 pieds sur la rue Dupré. Lots 11, 10, 13, chacun 30 pieds de face à la rue Dupré par 129 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur,

4° Une certaine portion de terre dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Clay, Aubry, Dupré et O'Reilly, formant l'encoignure des rues Clay et Aubry, mesurant 80 pieds de face à la rue Aubry sur 190 pieds de profondeur sur la rue Clay, 21 pieds de profondeur sur le coté opposé sur une première ligne, de la à angles droits 11 pieds 6 pouces sur une ligne courant vers la rue Clay, 169 pieds de profondeur ensuit sur une seconde ligne parallèle à la rue Clay et 69 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1898 et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. P. Upton Esq., notaire.

4 sept—4 11 18 25 —oct 2 6

Bayne & Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lottie et Leddie Maxfield Mackfield ou McField. No 57,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la sus-mentionnée Cour, en date et signé le 1er août 1898 nous procéderons à la vente aux enchères publiques le MARDI 20 septembre 1898 à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune à midi, de la propriété suivante—

Une portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, située à Greenville, Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Water, Walnut et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Walnut, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot "C" dans l'ilet No 7 sur un plan annexé à un acte de vente de J. A. Damonte à Celestine Roach, passé pardevant E. Commagère, anciennement notaire en cette ville, le 17 mai 1889; ladite portion de terre, dans ledit ilet, étant composée de portions des lots désignés comme 17, 18 et 19, sur un plan de B. Buisson, le 15 avril 1886, déposé au bureau de W. E. Lewis, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant; dépôt de 20 pour cent requis, et acte de vente pardevant E. L. Simonds, N. P., doit être payé par l'acquéreur.

N. B.—Toutes informations au sujet des améliorations seront fournies à notre bureau ainsi qu'au moment de la vente.

BAYNE & ONORATO, 824 rue Commune.

18 aout—18 25—sept 1 8 15 18 19 20

LIBRAIRIE FRANCAISE
IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE
L. DERMIGNY,
126 West 25th St. N. Y.
Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et de journaux français.
Estampes et Livres de fonds prix de Paris.
Nouveautés, Publications diverses, Paroissiens romains, Gravures, Musique, Chansons etc.
Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.
Prix: broché 30 cents; relié, 50 cents.

Exposition de 1900.
Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez vous à
The Franco-American Tourist Co
126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
Lermare—

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

Machines, Bouilloires, Glacières, Meubles, Chevaux, Wagons, Harnais, Coupe-rets et un lot de divers.

Bernhard Ehlers et als. vs Klapper Vienna Steam Sausage Manufactory, Limited.

LUNDI, LE 26 SEPTEMBRE, 1898, à 11 heures A. M., à la manufacture, 416 et 418 rue Sorapuru—

Le contenu entier de la manufacture ci-dessus, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 627 rue Poydras, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 22 août 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée. Tous les meubles dans les lieux ci-dessus.

Conditions—Comptant.

14 sept—14 17 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ancien établissement bien connu de Klapper Vienna Steam Sausage Manufactory, Ltd.,

Consistant de la

Grande Manufacture.

Nos 416 et 418 rue Sorpuru.

Bernhard Ehlers et als. vs Klapper Vienna Steam Sausage Manufacturing Company, Limited.

No 57,142 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, —Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'enchère publique, propriété foncière MARDI, le 27 septembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 31 août 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 215, et compris entre les rues Lapeyrouse Maclison, Monroe et DeArmas anciennement désignés comme ilet No 30 de McDonoghville, d'après un plan fait par L. H. Pille, voyer, et déposé dans le bureau de Charles E. Fortier, un ancien notaire en cette ville, comme plan No 30 de son livre de plans No 1, et désigné comme ilet No 215 d'après un croquis enregistré dans le bureau de William H. Seymour, notaire en cette ville; lesdits lots sont désignés par les Nos 11 et 12 sur ledit croquis et mesurent chacun 30 mètres françaises, 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1898 en plus du prix d'adjudication, déposera 20 pour cent au moment de la vente et paiera les frais de l'acte de vente pardevant R. J. Maloney, notaire public.

9 sept—9 11 18 25—oct 2 9—à date

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 57,002—Division B—F. J. Odendahl et fils et F. J. et A. M. Odendahl, individuellement, vs leurs Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de F. J. Odendahl et fils et F. J. et A. M. Odendahl, individuellement, insolvables, soit convoquée et tenue pardevant James C. Henriques, notaire public en cette ville, le 12 octobre 1898, pour déterminer et recommander sur quels termes et conditions de la vente de la propriété foncière rendue par lesdits insolvables doit être faite. Le tout conformément à la loi

Nouvelle-Orléans, Lne. 9 septembre 1898.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Benjamin Orr, avocat pour le syndic.

10 sept—10 24—oct 9

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de juillet 1898 présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Diakelapiel et Hart, avocats

8 sept—8 12 17

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
919 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE PRODUCTIF.

Nos 1811 et 1813 rue Ste-Anne

Succession de Marie Odile Hubert, veuve de Raymond Pelanne.

No 57,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI 20 septembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 août 1898 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage désirable double en bois Nos 1811 et 1813 rue Ste-Anne, contenant 8 chambres, citernes, etc., avec cours dans le fond et allée de coté bien briquetée, décrit comme suit, à savoir:

Un certain ilot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 225, étant le lot No 2 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine De Bigny et Roman, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, immédiatement en face de la bâtisse et dépendances de l'Association Française, à proximité des lignes de chars Calliaoine et Orléans et constamment occupé.

Termes—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans de crédit, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocats, la police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1898 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant J. H. Fernelle, Esq, notaire public aux frais de l'acquéreur.

20 aout—20 28—sept 4 11 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE SANS LIMITE DE LIQUIDATEURS.

De l'entière Fabrique et Installation

—DE LA—

Southern Vinegar Company,

(Limited.)

Consistant de Machines, Alambics, Réservoirs, Ustensiles, Meubles de Bureaux, etc.

En parfait état.

A L'Enchère Publique.

MERCREDI, le 28 septembre 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux rue Bienville près Toulouse, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le — septembre 1898, et rendu in re. liquidation de la Southern Vinegar Co. Limited, No 49,272 du docket de ladite cour.

TOUT ET EN PARTICULIER, la fabrique entière et cette mobilière d'après inventaire enregistré. La propriété sera vendue séparément en lots pour satisfaire la demande.

Conditions—Comptant sur les lieux ou à un crédit de 12 mois avec bonne et suffisante garantie.

GEO. G. FRIEDRICHS & CO.,

Encanteurs No 832 rue Commune.

17 sept—17 18 25 à date

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Les Lots de Choix pour Bâtir

Encoignure des rues Constance et Poeyfaré devant être vendus séparément ou, ensemble au choix des acquéreurs.

Vente pour effectuer un Partage.

Mme Jane Grinnell vs Edwin H. Grinnell et als. No 48,818 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur. — Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 4 octobre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 28 février 1896 et signé le 5 mars 1896, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir:—

Trois lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher (maintenant Constance), Duplantier (maintenant Calliope) et Magasins, Nos 8, 9 et 10, sur un plan enregistré en l'étude de O. De Armas, notaire, le 30 novembre 1858, comme plan et succession de David Sidle et femme; les dits lots sont contigus mesurant comme suit:

Huit et neuf, chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Poeyfarré, sur quatre-vingt dix-sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Poeyfarré et Foucher. Le lot No 10 a quarante pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt-huit pieds dix pouces de profondeur.

Conditions, Comptant. — L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente Acte de vente pardevant —, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—14 11 18 25—oct 2 3 4

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE BONNE OCCASION,

Résidence Simple,

912 rue Nord Rampart.

No 57,041 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession E. F. Schreiner, Vve J. E. Mortimer.

EN VERTU d'un ordre rendu dans l'affaire ci dessus mentionnée, et signé par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 30 août 1898, je vendrai à l'enchère publique le 5 octobre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième District, de cette ville, dans l'ilet 104, borné par les rues Remparts, Dumaine, St Philippe et Bourgogne, mesurant 31' 11" 5''' de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 95' 11" 0'''. Les bâtisses portent le No 912 rue des Remparts

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, balance à un ou deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec privilège de vente et garantis par hypothèque sur la propriété vendue et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour enforcer le paiement des billets et toutes les clauses de garantie de non aliénande, transfert et reclaire des polices d'assurances etc. Les acquéreurs devront assumer et payer en plus du montant de leur enchère, les taxes de l'année courante 1898, et aussi de prendre les polices d'assurances et remettre le montant de la prime pour le terme non expiré et déposer comptant 10 pour cent (10 0/0) du montant de leur enchère avec l'encanteur, au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant M. V. Dejar, notaire public.

AUG. HUARD, encanteur.

Bureaux 121, rue Carondelet.

31 août — Sept 4 11 18 25 — Oct 5

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mailhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0/0 d'en compte aux acheteurs, Palais Westminster Conti et Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, 19 OCTOBRE.

VENTE EN PARTAGE

DE PROPRIETE DE CHOIX DU SECOND DISTRICT.

Comprenant deux résidences double neuves, connues par les Nos 3057, 3059, 3061 et 3063 rue Dumaine.

PAR LOUIS A. RICHARDS—LOUIS A. Richards, Encanteur—Bureau 629 rue Commune—MERCREDI, le 19me jour d'octobre 1898, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 2 août 1898, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée H. H. Heath et al vs E. W. P. Hutchetal. No. 54,047 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, ci-dessus Ilet No 412, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Sicilée désigné par les Nos 24 et 25 sur un plan de P. W. Judice, daté le 7 avril 1866, et mesurant chacun 29' 0" 1''' de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade à la rue Lopez de 109 pieds, lesquelles dites propriétés connues par les numéros municipaux 3057, 3059, 3061 et 3063, rue Dumaine. Les améliorations ci-dessus comprennent: 1° Un jolie cottage double en bois tout neuf, couvert en ardoises ayant quelques extra chambres et séparé à moitié couvert de chaque côté, citernes, hangar, etc., sous les numéros municipaux 3057 et 3059, rue Dumaine, et le joli cottage double en bois tout neuf, couvert en ardoises, ayant quelques extra chambres de chaque côté, citernes, hangar, etc., et connu par les numéros municipaux Nos 3061 et 3063 rue Dumaine et formant l'encoignure des rues Dumaine et Lopez, occupé comme une épicerie et rédiant, bien loué: voisinage de choix et charmant, et tous les agréments tels que lignes de chars électriques, églises, écoles, marchés tout près. Les susdites propriétés seront vendues séparément et conformément au devis et arpentage fait par D. E. Seghers, C. E., portant la date du 5 septembre 1898 la propriété deuxièmement décrite et étant l'encoignure des rues Dumaine et Lopez, sera vendue sujette à un bail au taux de $20 par mois, lequel dit bail commence le 1er juillet 1897 pour un an avec privilège de renouvellement pour un et deux ans. Pour tous renseignements concernant les subdivisions, etc., voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance du prix d'achat, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, avec des billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, divisés pour satisfaire les parts des vendeurs, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeurs, les polices d'assurance devant être transférées et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1898 et les timbres du revenu au-dessus et en plus le prix de l'adjudication, et n'ayant droit au loyers sous lesquels de la date de l'acte de vente. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 sep—18 25- oct 2 9 16 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, 19 octobre 1898.

Nos 626 et 628, rue des Ursulines. Résidence et Magasins en Briques et Ardoisés à Deux Etages Simple.

Succession de John Giorisich.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune. — MERCREDI, 19 octobre 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 15 septembre 1898 par l'honorable Fred D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon N. H. Righter, juge de la Division D, maintenant absent en vacances dans l'affaire intitulée succession de John Giorisich, No 58, 98 du dossier de la dite Cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet (No 49) quarante neuf borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe, désigné comme lot No 11 sur les plans d'arpentement et mesurant 39 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur 65 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages et ardoisée, ayant quelque sept chambres en tout, cour pavée, citerne, hydrant, hangar et cour dans le fond, à proximité du marché français, des chars électriques, etc., etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devant être passé devant John R. Legier notaire en cette ville aux frais et dépens de l'acquéreur, l'acte devant contenir les clauses usuelles de sécurité, quant au transfert des polices d'assurances, le paiement des honoraires d'avocats en cas de procès, etc. L'acquéreur devra déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de son enchère comme sécurité pour le prix de vente.

18 Sept—18 25—Oct 2 9 16 17 18 19.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, 19 Octobre.

VENTE EN PARTAGE

De propriétés de choix dans le Second et Troisième Districts.

Evariste Pestoun être et als vs Joseph A. Bertonnière et als.

No 58,870 Cour Civile de District.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MERCREDI 19 octobre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, entre la rue Baronne et l'Alée Vauxhall, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 septembre 1898 et signé le 8 septembre 1898 et un ordre d'un ordre portant la date du 9 septembre 1898 rendu dans l'affaire intitulée Evariste Bertonnière et als vs Joseph H. Bertonnière et als, No 55,870 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et pour le compte de toutes les parties intéressées il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Pontchartrain, dans la paroisse d'Orléans, dans les faubourgs de la ville de la Nouvelle Orléans, Troisième District de cette ville désigné par le No 32 Ledit lot mesure (60) soixante pieds de face à la Grande Route, avec environ (112) cent douze pieds de profondeur, borné dans le fond par la propriété appartenant à Daniel Clark, sur le coté du Bayou St Jean par le lot No 31, et sur l'autre coté par le lot No 33, laquelle dite propriété est plus amplement connue et située dans l'ilet borné par la Grande Route St Jean, Lepage, Dupré et Encampement.

Les améliorations consistent en un joli cottage seul, contenant quelque cinq chambres, galeries, cabinet, hangars, citernes etc., la maison est retirée de la rue et une grande partie de la cour est pavée.

2° Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Second District de cette ville, dans l'ilet (No 49) quarante neuf borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe, désigné comme lot No 11 sur les plans d'arpentement et mesurant 39 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur 65 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages et ardoisée, ayant quelque sept chambres en tout, cour pavée, citerne, hydrant, hangar et cour dans le fond, à proximité du marché français, des chars électriques, etc., etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devant être passé devant John R. Legier notaire en cette ville aux frais et dépens de l'acquéreur, l'acte devant contenir les clauses usuelles de sécurité, quant au transfert des polices d'assurances, le paiement des honoraires d'avocats en cas de procès, etc. L'acquéreur devra déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de son enchère comme sécurité pour le prix de vente.

18 Sept—18 25—Oct